





**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



**© 1986**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur  |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée   | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées  |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée   | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque  | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur  | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence  |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates end/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur   | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents   | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire  |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure  | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible  |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:<br>Commentaires supplémentaires:  |   |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
								✓			

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

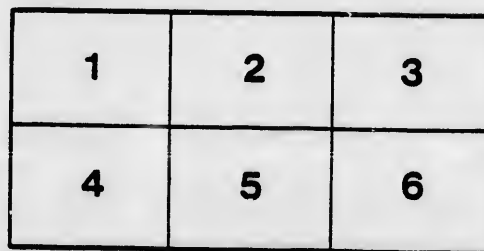
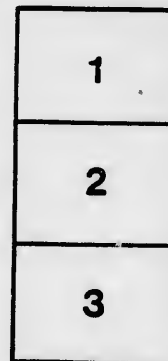
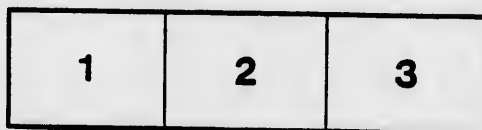
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche sheet contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

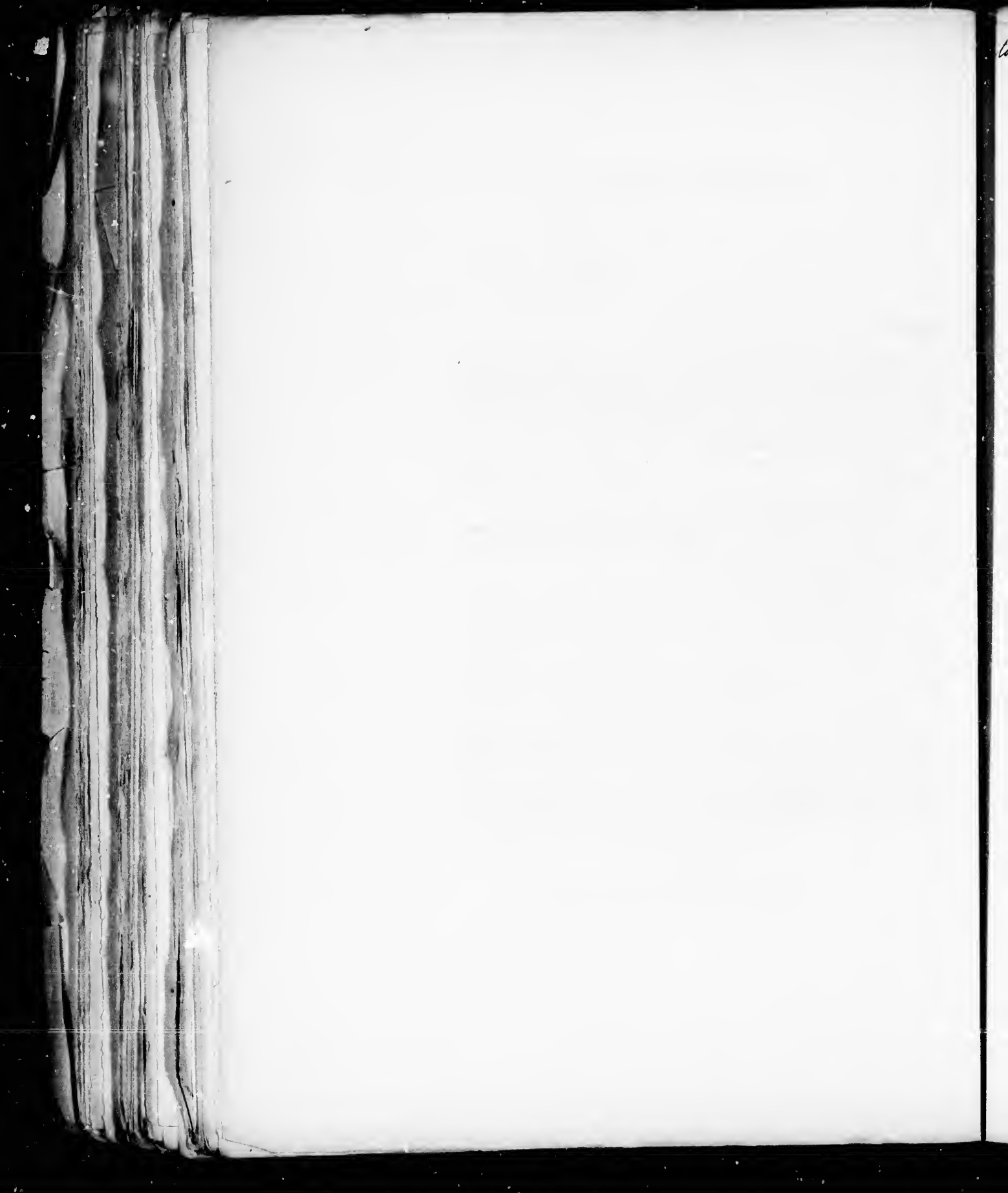
Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

re  
détails  
es du  
modifier  
er une  
filmage

rrata  
to

pelure,  
n à

32X



tobre 1852

---

# LETTRE PASTORALE

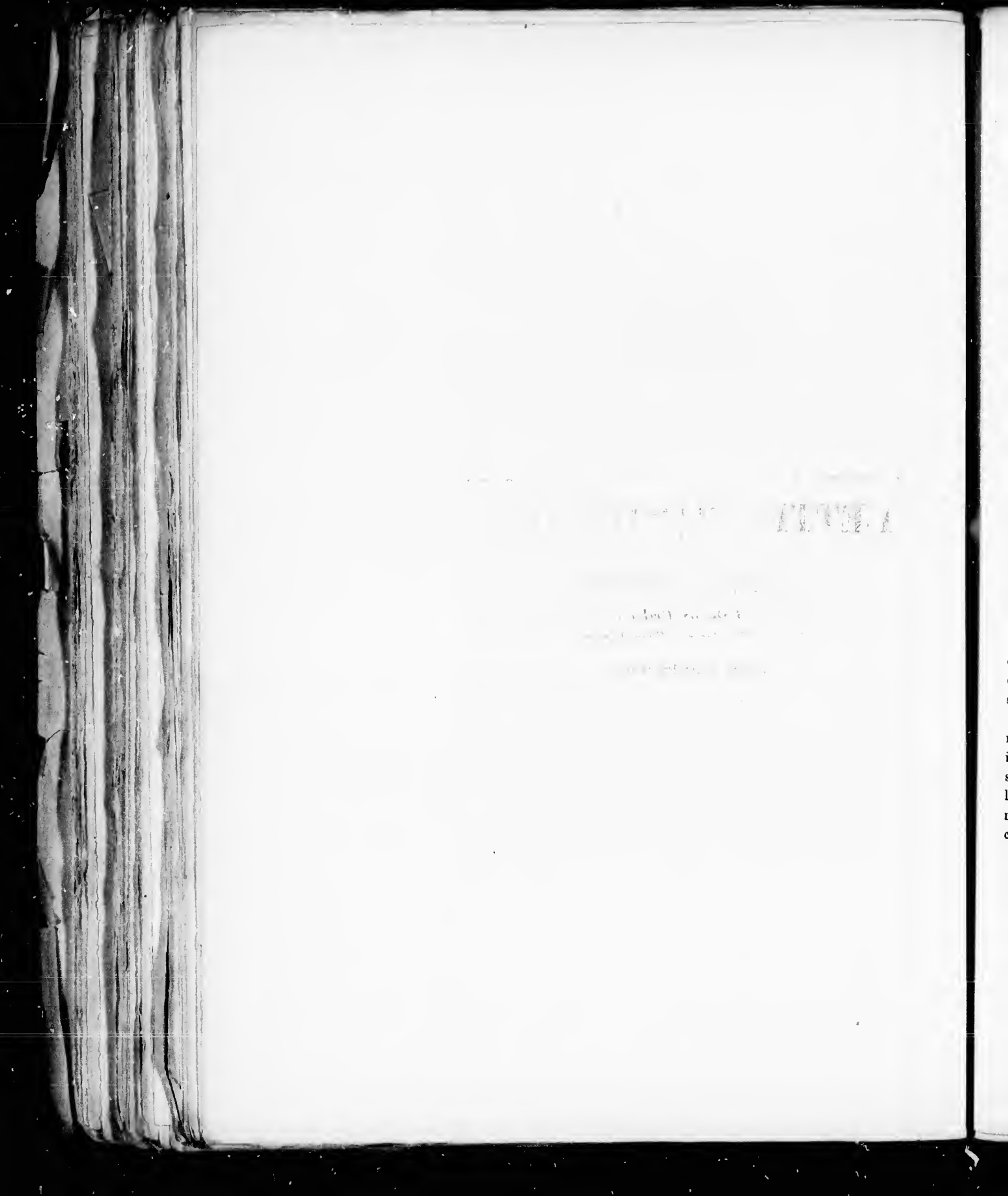
DE

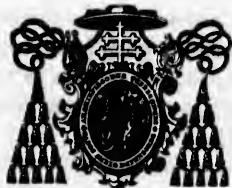
**MONSEIGNEUR L'ARCHEVEQUE**

*Annonçant la division du Diocèse de Québec et l'érection par le Saint-Siège du Diocèse des Trois-Rivières.*

Quebec, 2 Octobre 1852.

---





## **PIERRE-FLAVIEN TURGEON,**

**PAR LA MISÉRICORDE DE DIEU ET LA GRÂCE DU SAINT-SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC, ETC., ETC.**

*Au Clergé et aux Fidèles du nouveau Diocèse des Trois-Rivières, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.*

Dès que la divine providence eût daigné nous appeler au gouvernement spirituel de l'immense diocèse de Québec, nous comprîmes N. T. C. F., que, pour l'avantage de nos ouailles et pour la paix de notre conscience, il était nécessaire de partager le fardeau trop lourd qui nous avait été imposé. La population catholique de ce pays, croissant avec rapidité, s'est vue forcée de franchir ses anciennes limites. Autour de nous, dans le cours de quelques années, de nombreux établissements se sont formés, des villages florissants ont surgi, des paroisses sont nées et ont grandi, demandant avec instance les secours de la religion.

En voyant ainsi s'étendre le champ du père de famille, nous avons reconnu notre impuissance à subvenir aux besoins religieux que cet accroissement devait inévitablement amener. Comment, en effet, exercer une surveillance salutaire sur toutes les portions d'un troupeau, disséminé sur une étendue de 200 lieues en longueur, et de 30 à 40 lieues en largeur ? Comment visiter régulièrement ces missions populeuses qui se multiplient de tous côtés, lorsque nous pouvions difficilement parcourir, dans l'espace de cinq années, le cercle des anciennes paroisses ?

Aussi, dans l'intérêt des fidèles confiés à nos soins, nous dûmes songer à



prévenir les maux qui pouvaient naître d'un semblable état de choses, en invitant les Pères du 1er Concile de Québec à vouloir bien s'occuper de cette grave question. Après de mûres réflexions, après avoir imploré les lumières du ciel sur leurs délibérations, nos vénérables frères, les Evêques de la Province Ecclésiastique de Québec, se sont décidés à prier le Saint-Siège de former un Diocèse composé du District des Trois-Rivières et d'une partie de celui de Saint-François, et de le placer sous la surveillance d'un Evêque titulaire.

Nous pouvons aujourd'hui, N. T. C. F., vous annoncer que le Souverain Pontife, agréant notre supplique, par une Bulle en date du 8 juin dernier, vient d'ériger le diocèse demandé, qui portera le nom de Diocèse des Trois-Rivières. L'autre partie du District de Saint-François, jusqu'ici soumise à notre juridiction, est annexée au Diocèse de Saint-Hyacinthe.

Sur la recommandation des mêmes Prélats, N. S. P. le Pape, Pie IX, a voulu choisir pour premier Evêque du Diocèse des Trois-Rivières, un digne prêtre, demeurant depuis longtemps au milieu de vous, et avantageusement connu par ses talents, ses vertus et ses travaux apostoliques, monsieur THOMAS COOKE, curé de la ville des Trois-Rivières, et notre Grand-Vicaire. Après sa consécration qui doit avoir lieu le dix-huitième jour du présent mois, il sera au milieu de vous comme votre premier pasteur, chargé par le pasteur suprême des âmes de vous diriger dans les voies du salut, de vous confirmer dans la foi, de vous conduire vers les pâturages éternels.

En lui remettant la part d'autorité spirituelle que nous exerçons sur vous, nous vous adresserons les paroles que St. Paul dans une occasion semblable, adressait aux Philippiens : *Excipite itaque illum cum gaudio in Domino, et ejusmodi cum honore habetote*, (Phil. cap. II, v. 29). Recevez-le donc avec toute sorte de joie dans le Seigneur, et honorez un tel homme.

Oui, N. T. C. F., vos bonnes dispositions nous en donnent l'assurance ; vous le recevrez avec joie puisqu'il vient à vous au nom du Seigneur, avec la mission de distribuer les trésors de la miséricorde divine ; vous lui rendrez le respect dû au caractère sublime dont il est revêtu ; enfants de l'Eglise, vous écouterez avec docilité la voix de celui qu'elle a constitué pour vous diriger dans les voies du salut. Votre Evêque devant rendre compte de vos âmes au juge suprême des vivants et des morts, a droit à votre soumission et à votre obéissance dans tout ce qui regarde vos intérêts spirituels. Le grand apôtre St. Paul vous en explique clairement l'obligation dans ces paroles adressées aux Hébreux : (cap. XIII.

v. 17). " Obéissez à vos conducteurs et demeurez soumis à leurs ordres, car ils veillent pour le bien de vos âmes comme devant rendre compte à Dieu ; faites en sorte qu'ils s'acquittent de ce devoir avec joie et non en gémissant. "

Nous vous supplions aussi, N. T. C. F., de ne pas oublier vos obligations envers les prêtres zélés qui exercent le saint ministère dans vos paroisses. Vous pouvez à juste titre les regarder comme vos amis les plus fidèles et vos meilleurs conseillers. Leur sort est intimement lié avec le vôtre ; vos joies sont leurs joies, vos afflictions sont leurs afflictions ; chargés de vous dispenser immédiatement, dans l'administration des sacrements, les dons les plus précieux de Dieu, ils méritent votre reconnaissance et votre respect. Ayant à encourager les bons, à ramener les faibles, à reprendre les pécheurs, leurs fonctions sont souvent bien pénibles ; par votre docilité, rendez-leur plus légère la tâche redoutable qu'ils ont à remplir, afin qu'eux aussi puissent supporter le fardeau avec joie et non pas en gémissant.

Demandez au maître de la vigne qu'il veuille bien dans sa miséricorde continuer de vous fournir des ouvriers évangéliques, formés selon son cœur, et remplis du désir de procurer la gloire de leur divin maître. Déjà vous avez l'avantage de posséder, dans le Séminaire de Nicolet, un établissement où, tout en étudiant les lettres sacrées et humaines, pourront s'exercer aux vertus sacerdotales et à la vie ecclésiastique, les jeunes gens appelés à entrer dans le sanctuaire et à perpétuer l'œuvre du Seigneur dans le Diocèse des Trois-Rivières. Cette belle et utile institution protégée par le premier Archevêque de Québec, Mgr. J. O. Plessis, devenue l'objet de la sollicitude et des soins de ses successeurs, a depuis près de cinquante ans fourni beaucoup de prêtres distingués non-seulement au Canada, mais encore aux Provinces voisines. Aujourd'hui encore, l'épiscopat de la Province Ecclésiastique de Québec compte parmi ses membres trois élèves de cette maison ; il en reçoit un quatrième dans la personne du premier Evêque des Trois-Rivières.

Puisse cette maison, avec la grâce de Dieu et par les soins paternels de vos premiers pasteurs, continuer de prospérer et de donner à l'église du Canada de saints prêtres et à notre commune patrie des citoyens éclairés et religieux.

Le nouveau siège épiscopal devant être fixé dans la ville des Trois-Rivières, chef-lieu du District, nous nous réjouissons de ce que les paroissiens se sont empressés de mettre leur église à la disposition de leur futur Evêque et de souscrire libéralement pour l'érection d'une Cathédrale. Au nom de la religion, nous

les remerçons de leur générosité qui, nous l'espérons, trouvera de nombreux imitateurs dans les autres parties du Diocèse. Les besoins d'un établissement de ce genre sont nombreux ; car l'Evêque doit s'assurer les services d'hommes capables de l'aider dans l'administration diocésaine ; il lui faut organiser un grand Séminaire, pourvoir à l'entretien de sa cathédrale, faire de longs et fréquents voyages pour visiter les portions éloignées de son troupeau. Afin de faire face à toutes les dépenses, il n'a de secours à attendre que de la bienveillance des fidèles de son diocèse ; et nous sommes persuadé que cette bienveillance ne lui fera pas défaut.

Quoique ce soit pour la dernière fois, Nos Très Chers Frères, que nous nous adressons à vous comme votre Evêque, nous ne cesserons cependant point de vous regarder comme nos enfants en J. C. Tous les jours nous demanderons que le Dieu de paix vous rende disposés à toute bonne œuvre afin que vous fassiez sa volonté : (Héb. XIII. 21) ; que votre charité croisse de plus en plus en lumière et en toute intelligence, afin que vous sachiez discerner ce qui est meilleur et plus utile, que vous soyez purs, et sincères et éloignés de tout péché (Ph. 1. 9).

Quant à vous, nos bien aimés coopérateurs dans le saint ministère, nous supplions le Très-Haut de vous récompenser au centuple du concours que vous nous avez prêté dans l'œuvre du Seigneur. Ensemble nous avons cultivé cette portion de l'héritage du fils de Dieu qui nous avait été assignée ; votre voix a soutenu notre voix dans la prédication des vérités évangéliques ; vos prières se sont élevées vers le ciel avec nos prières, pour implorer la miséricorde divine sur notre peuple ; vous avez marché auprès de nous dans les rangs de l'armée qui reconnaît le divin fils de Marie pour son chef ; soyez bénis pour le bien que vous nous avez aidé à accomplir pour la gloire de Dieu et l'avantage de notre sainte religion. Conduits par un nouveau pasteur, frères très-chers, soyez sa joie et sa couronne, en continuant de marcher avec fermeté dans les voies de la vérité et de la justice. Vous trouverez en lui un guide éclairé, un père bienveillant, un médecin charitable et prudent ; pour lui, vous serez des fils dociles, respectueux, et affectionnés. Quoique nos rapports cessent d'être les mêmes, n'oubliez pas que, dans la personne de votre ancien Archevêque, vous aurez toujours un ami sincère et dévoué, prenant part à vos peines et se réjouissant de vos succès ; dans les prêtres du Diocèse de Québec, vous reconnaîtrez comme par le passé des frères, combattant pour la même cause que vous, unis avec vous par les liens de

la plus étroite charité et tendant comme vous vers cette patrie bienheureuse, où il n'y aura plus qu'un seul bercail et un seul pasteur, et où nous serons tous unis dans le cœur sacré de Jésus.

Scront la présente Lettre Pastorale et la Bulle ci-jointe, lues et publiées au prône des messes paroissiales de toutes les églises et chapelles, et en chapitre dans les communautés et maisons religieuses du nouveau Diocèse des Trois-Rivières, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre sceing, le sceau de nos armes et le contre-sceing de notre secrétaire, le jour de la fête des SS. Anges-Gardiens, mil huit cent cinquante-deux.

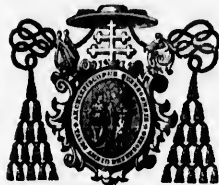


P. F., ARCHEV. DE QUÉBEC,

Par Monseigneur,

EDMOND LANGEVIN, Ptre.

Secrétaire.



(Pour vraie copie.)

*Edmond Langevin P.*  
Secrétaire.

### PIE IX PAPE,

POUR EN CONSERVER LE PERPEPTUEL SOUVENIR.

Le soin de tout le troupeau du Seigneur qui nous a été confié par l'autorité divine en notre qualité de successeur de St. Pierre, Prince des Apôtres, demande de nous que, lorsque les circonstances l'exigent, nous érignons dans les différentes parties du monde de nouvelles églises, nous établissons de nouveaux pasteurs, afin de procurer ainsi plus facilement et plus sûrement le salut des brebis. Or, l'Archevêque de Québec et les Evêques ses suffragants, à la suite du Synode, tenu l'année dernière, nous ayant supplié de promouvoir le plus grand bien spirituel des fidèles en séparant du Diocèse de Québec, encore trop considérable, une certaine partie, pour en former une nouvelle église dépendante de l'Eglise Métropolitaine de Québec, et dont le siège serait établi dans la ville des Trois-Rivières, Nous avons délibéré sur ce sujet avec N. V. F. les Cardinaux de la Sainte-Eglise Romaine, préposés à la propagation de la foi; toutes les considérations ayant été mûrement pesées, Nous avons jugé dans le

Seigneur qu'il était expédient de procéder à l'érection de la dite Eglise. C'est pour-  
 quoi de notre propre mouvement, avec science certaine et mûre délibération, et par la  
 plénitude de l'autorité apostolique, nous séparons du diocèse de Québec et nous en dé-  
 membrons tout le District des Trois-Rivières, renfermant les comtés vulgairement  
 nommés Champlain, Saint-Maurice, Yamaska, Nicolet et Drummond, et aussi la partie  
 du comté vulgairement nommé Sherbrooke, dans le District de Saint-François, dans  
 laquelle se trouvent les Townships nommés Garthby, Stratford, Whitton, Marston,  
 Clinton, Woburn, Stanhope, Croydon, Chesham, Adstock, Linwick, Weedon, Duds-  
 well, Bury, Hampden, Ditton, Embarton, Drayton, Auckland, Newport, Westbury,  
 Stoke, Windsor et Shipton. Nous voulons donc que ces comtés et ces townships  
 ainsi démembrés du Diocèse de Québec, forment le territoire de la nouvelle Eglise qui  
 portera le nom des Trois-Rivières, dont nous érigeons et établissons le siège épiscopal  
 dans la ville des Trois-Rivières; et nous voulons que cette église des Trois-Rivières,  
 ainsi érigée, soit suffragante de l'église Archiépiscope de Québec.

Nous voulons, nous statuons et nous mandons ces choses, ordonnant que ces lettres  
 soient dès à présent et à l'avenir stables, valides et efficaces, qu'elles sortent et obtiennent  
 leurs effets pleins et entiers et qu'en tout temps elles puissent servir à ceux qu'elles  
 regardent, et qu'il soit jugé et défini suivant les prémisses par tous juges ordinaires et  
 délégués, même par les Auditeurs des Causes du palais apostolique, et les Cardinaux  
 de la S. E. R., le pouvoir de juger et d'interpréter autrement étant ôté à tous et chacun  
 d'entr'eux; et nous déclarons nul et sans valeur tout ce qui pourrait être tenté con-  
 trairement à ces choses par toute autorité quelconque, agissant soit par ignorance soit  
 avec connaissance de cause. Nonobstant notre règle et la règle de la Chancellerie  
 Apostolique *de jure quesito non tollendo*, et, autant que besoin en serait, nonobstant la  
 Constitution de notre prédécesseur Benoît XIV d'heureuse mémoire, de *Divisione*  
*Materiarum*, et autres constitutions apostoliques et toutes autres choses contraires.

Donné à Rome, à Saint Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 8 juin MDCCCLII,  
 6e année de notre pontificat.

Pour le CARDL. LAMBRUSCHINI,

L. S. (Signé) Jo. B. BRANCOLEONI CASTELLANI, Député.

Certifié,

*Edmond Liguori*  
 — — —  
 Secrétaire.

Eglise. C'est pour-  
libération, et par la  
ébec et nous en dé-  
omtés vulgairement  
nd, et aussi la partie  
Saint-François, dans  
Whitton, Marston,  
k, Weedon, Duda-  
Newport, Westbury,  
és et ces townships  
nouvelle Eglise qui  
s le siège épiscopal  
des Trois-Rivières,

inant que ces lettres  
sortent et obtiennent  
rvir à ceux qu'elles  
s juges ordinaires et  
e, et les Cardinaux  
ôté à tous et chacun  
rrait être tenté con-  
it par ignorance soit  
de la Chancellerie  
serait, nonobstant la  
moire, de *Divisions*  
oses contraires.

8 juin MDCCCLII,

AMBRUSCHINI,  
Député.

*ignoni A.*  
Secrétaire.



